COMMISSION ENDURO - Règlement Endurance TT 2017

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE CORSE D'ENDURANCE TT 2017

Ce Championnat se déroulera conformément aux règles et règlements édictés par la FFM :
Les dispositions particulières sont prévues dans ce règlement :

PREAMBULE :

FONDEMENTS DES REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conformément aux articles L.131-16 et R.331-19 du Code du sport, la Fédération Française de Motocyclisme a notamment reçu délégation du Ministre chargé des Sports pour édicter les règles techniques et de sécurité propres aux activités motocyclistes.

PORTEE DES REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

Conformément aux articles L.131-16 et R.331-19 du Code du sport, tout organisateur de manifestations motocyclistes (associations affiliées ou non à une fédération délégataire ou agréée ainsi que toute personne physique ou morale) doit respecter les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération délégataire.

LE CODE SPORTIF NATIONAL F.F.M

La réglementation édictée par la Fédération Française de Motocyclisme précise et complète en tant que de besoin les dispositions légales et réglementaires prévues par les textes définissant l'organisation des compétitions et manifestations sportives avec engins à moteurs, ainsi que les règles techniques et de sécurité et s'applique à l'ensemble des activités organisées sous l'égide de la F.F.M.

ART 1 : GENERALITES

La Ligue Motocycliste Régionale de Corse met en compétition un Championnat pour l'année 2017.

1 - 1 / Catégories

Catégorie SOLO (Cylindrée libre, à partir de 15 ans) 1 Pilote, 1 Moto. Licences admises : NCO, LUE et INTER
Le pilote devra avoir 15 Ans révolus minimum le jour de la course.

Catégorie EQUIPAGE (Cylindrée libre, à partir de 15 ans) 2 Pilotes, 1 ou 2 Motos. Licences admises : NCO, LUE et INTER
Les pilotes devront avoir 15 Ans révolus minimum le jour de la course.

Catégorie Vétéran SOLO (Cylindrée libre, à partir de 38 ans) 1 Pilote, 1 Moto. Licences admises : NCO, LUE et INTER
Le pilote devra avoir 38 Ans révolus minimum le jour de la course.

Catégorie Vétérans EQUIPAGE (Cylindrée libre, à partir de 38 ans) 2 Pilotes, 1 ou 2 Motos. Licences admises : NCO, LUE et INTER
Les pilotes devront avoir 38 Ans révolus minimum le jour de la course.

Attention : Pour les licences INJ, INT et LUE seuls les licences délivrées par la FFM à des pilotes de nationalité Française seront acceptées.
Les pilotes titulaires d'une licence valide dans une autre ligue pourront participer aux épreuves mais ne seront pas classés.
Seuls les pilotes licenciés dans un club de CORSE pourront participer au classement du Championnat de CORSE.
Les pilotes détenteurs d'une licence "1 Manifestation" pourront participer aux épreuves se déroulant dans le cadre du Championnat de CORSE, mais ne marqueront aucun point dans ces Championnats (voir article 2-2).

1 - 2 / Titre en jeu

Un titre Champion de CORSE sera attribué :
Au premier du classement SCRATCH
Au premier de la catégorie « SOLO »
Au premier de la catégorie « EQUIPAGE »
Au premier de la catégorie « Vétéran SOLO »
Au premier de la catégorie « Vétéran EQUIPAGE »
A la première Féminine dans chaque catégorie

1 – 3 / Chronométrage par transpondeurs

Le Chronométrage s'effectue par transpondeurs. Ils seront distribués le matin de l'épreuve. Ils devront être rendus propres à l'issue de la dernière manche de chaque épreuve.
Pour assurer le maintien des transpondeurs sur les machines, des supports sont mis en vente sur chaque épreuve (10€).
Une caution de 150€ est exigée, garantissant la perte ou la détérioration du matériel (voir modalités D'engagement § 2.1).
Le montant de la location des transpondeurs est fixé à 10 euros par épreuve et inclus dans le montant de l'engagement.

ART 2 : ENGAGEMENT

2 – 1 / Modalités d'engagement

Engagement du Championnat à l'épreuve :
Inscription uniquement sur le site internet : **www.ffm.engage-sports.com**
Le montant de l'engagement pour 2017 en solo est fixé à 70 Euros et se décompose comme suit :
57 € Club + 10 € transpondeur + 3 € Frais administratif et financier Engage-Sports = 70 €

Le montant de l'engagement pour 2017 en équipage est fixé à 100 Euros et se décompose comme suit :
86 € Club + 10 € transpondeur + 4 € Frais administratif et financier Engage-Sports = 100 €

Attention : Les inscriptions seront closes le Mardi minuit précédant l'épreuve, toutefois les pilotes retardataire auront la possibilité de s'inscrire jusqu'au jeudi midi moyennant une pénalité de 30 Euros (100 Euros au lieu de 70 en solo et 130 Euros au lieu de 100 en équipage).
Aucune inscription ne pourra être faite après cette date.

Catégories	Type de licence	Montant Engagement Par épreuve :	Où s'engager ?	Comment ?
SOLO	NCO, LUE, INT	70 Euros	ffm.engage-sports.com	Sur le site : ffm.engage-sports.com Lors de la première participation : 1/ créer son compte pilote 2/ Demander son numéro de course 3/S inscrire sur la ou les épreuves Pour les épreuves suivantes : 1/ S'inscrire sur l'épreuve en vous identifiant par votre compte Pilote
EQUIPAGE	NCO, LUE, INT	100 Euros	ffm.engage-sports.com	

Pour Infos : LMRC, Chez Mr Vincent DUSSOLLIER, Lieu-dit ACCITAJA 20213 FOLELLI
Tel : 06.01.47.04.74
Email : vincent.lmrc@orange.fr

Ceci est obligatoire même pour les personnes ne désirant s'inscrire qu'à une seule course au cours de la saison sous peine de voir la procédure d'engagement bloquée.
Les confirmations d'engagement seront envoyées aux pilotes par mail à partir du moment où ceux–ci auront satisfait aux conditions d'engagement et auront respecté la procédure.
En cas d'absence injustifiée, le droit d'engagement sera encaissé par le club organisateur. Un nouveau chèque de caution sera alors exigé afin de pouvoir participer aux épreuves restantes. Tout cas litigieux sera examiné par la Commission de Motocross. Le Jury de l'épreuve interdira la participation d'un pilote qui n'est pas à jour de ses droits de caution, au moment du contrôle administratif.
Pour toute absence, il est impératif de prévenir le Délégué et /ou le club organisateur par courrier, télécopie ou mail ou sur le site engage-sports (forfait) Les messageries ou répondeurs téléphoniques ne seront pas pris comme « preuve d'avoir averti ».
Dans le cas contraire le montant de l'engagement sera encaissé et ne sera pas remboursé.

2 – 2 / Numéros de course

Les numéros de course devront être demandés au Délégué sur le site ffm.engage-sports.com avant de s'engager. Ils seront attribués, par ce dernier, au fur et à mesure du déroulement du Championnat. Un numéro sera affecté au pilote dès sa première participation à une épreuve du Championnat de CORSE. Le pilote, participant au Championnat (article 1.1), le conservera pour toute la saison qu'il participe à une ou plusieurs épreuves.
Cependant, un pilote ayant obtenu un numéro auprès de la FFM, (pour les pilotes inscrits dans les épreuves de Championnat de France ENDURANCE TT), peut demander à ce que ce même numéro lui soit attribué pour les épreuves du Championnat de CORSE par email à LMRC.

2 – 3 / Conditions d'engagement / Toutes Catégories.

Le Délégué valide les inscriptions. Le nombre maximum d'engagés, toutes licences et toutes Ligues confondues sera limité au nombre prévu sur le rapport d'homologation. La date et l'heure d'inscription seront prisent en compte pour l'engagement, ou non, du pilote. Une fois le nombre atteint, le Délégué ne pourra accepter la demande d'un pilote, qu'en qualité de « réserviste », sans pouvoir lui assurer une place pour l'épreuve. Le pilote sera averti de cette situation et devra donner son accord, de principe, en connaissance de cause.

ART 3 : DEROULEMENT DES EPREUVES

Tout pilote devra être passé aux contrôles administratif et technique pour pouvoir participer à l'épreuve.

3 – 1 / Catégorie Solo

Chaque épreuve comportera 1 séance d'essais libres (30 mn), 1 séance d'essais chronométrés (60mn), puis 1 course de 3h00. Les essais chronométrés permettront de déterminer l'ordre du placement de la ligne de départ pour la course.

3 – 2 / Catégorie Equipage

Chaque épreuve comportera 1 séance d'essais libres (30 mn), 1 séance d'essais chronométrés (60mn), puis 1 course de 3h00. Les essais chronométrés permettront de déterminer l'ordre du placement de la ligne de départ pour la course.

3 – 3/ Horaires

Pour un bon déroulement des épreuves, un plan de journée a été établi pour guider les Clubs Organisateurs.

Cas d'une épreuve de Championnat de CORSE seule :

Plan de journée

ESSAIS/QUALIFICATIONS

Veille de la manifestation.

16h00-19h00 Contrôles administratif et technique

Jour de la manifestation.

7h00-08h30 Contrôles administratif et technique

08h35 Jury

09h00 – 09h30 = Essais Libres Solo + Equipage 30 min

Directeur de course présente le Drapeau vert = début des essais chronométrés

09h30 – 10h30 = Essais Chronométrés Solo + Equipage 60 min

COURSES

13h15 – 16h15 = Course Solo + Equipage 03h00

16h45 Jury

17h00 PODIUM / RECOMPENSES

ART 4 : CLASSEMENTS

4 – 1/ Barème

Pour chaque catégorie retenue (Solo, Equipage, scratch, Vétéran). Les points attribués par épreuve sont :

1er 50 Pts	9éme 28 Pts	17éme 20 Pts	25éme 12 Pts	33éme 4 Pts
2ème 44 Pts	10éme 27 Pts	18éme 19 Pts	26éme 11 Pts	34éme 3 Pts
3éme 40 Pts	11éme 26 Pts	19éme 18 Pts	27éme 10 Pts	35éme 2 Pts
4éme 36 Pts	12éme 25 Pts	20éme 17 Pts	28éme 9 Pts	36éme 1 Pts
5éme 32 Pts	13éme 24 Pts	21éme 16 Pts	29éme 8 Pts	37éme 1Pts
6éme 31 Pts	14éme 23 Pts	22éme 15 Pts	30éme 7 Pts	38éme 1Pts
7éme 30 Pts	15éme 22 Pts	23éme 14 Pts	31éme 6 Pts	39éme 1Pts
8éme 29 Pts	16éme 21 Pts	24éme 13 Pts	32éme 5 Pts	40éme 1pts

Rappel : seuls les pilotes licenciés 2017 dans un club de CORSE, peuvent prétendre à marquer des points en Championnat.

4 – 3 / Classement du Championnat

Le classement du Championnat se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera celui qui totalisera le plus grand nombre de points. Les ex æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places.

Attention : Pour être classés en fin de championnat, le pilote devra avoir participé à au moins 50% des épreuves.

Pour être classés dans la catégorie équipage celui-ci devra rester identique tout au long de la saison. (2 mêmes pilotes)

ART 5 : RECOMPENSES LORS D'UNE MANIFESTATION

5 - 1 / Récompenses

Les Clubs Organisateurs récompenseront sous forme de Coupes ou Trophées, les trois premiers pilotes du "Classement Journée", toutes licences et toutes Ligues confondues, dans les catégories suivantes :

- Solo
- Equipage
- Scratch
- Vétéran Solo
- Vétéran Equipage
- Féminine

L'Organisateur peut récompenser suivant ses possibilités, en plus des Coupes, par des lots ou autres à sa seule discrétion.
La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

ART 6 : DISCIPLINE, CONTROLE TECHNIQUE ET CHANGEMENT DE MACHINE

6 - 1 / Comportement

Tout pilote engagé sur une manifestation se doit d'avoir un comportement correct.
Il est responsable de ses accompagnateurs, tant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve.
Dès lors où un licencié est sur un site dans le cadre d'une organisation, d'un entraînement ou d'une course, il est tenu de respecter les consignes des Organisateurs, du Directeur de Course et du Délégué sur l'épreuve.
Aucune intervention extérieure ne sera tolérée dans le déroulement d'une épreuve.

6 - 2 / Communication, arrêt

Toutes communications avec les accompagnateurs doivent avoir lieu au parc mécanique et non sur le pourtour du circuit. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc mécanique (Règles FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre se faire aider sur le circuit (sauf par les Officiels de l'épreuve).

6 - 3 / Contrôle Technique

Toutes les machines (ainsi que les casques et l'équipement du pilote) participant aux épreuves du Championnat de CORSE devront être contrôlées, conformément aux Règles Techniques édictées par la FFM. Une attention toute particulière sera apportée au contrôle du niveau sonore des machines. La protection dorsale est Obligatoire et doit être présentée lors de ce contrôle.

6 - 4 / Changement de machine sur une épreuve

Lors d'une épreuve, il sera possible de changer de machine sous réserve que celle-ci soit passée au Contrôle Technique. Le Changement ne sera accepté que si la machine de remplacement reste de la même cylindrée que celle utilisée précédemment.

6 - 5 / Plaques

Les machines devront être munies de trois plaques avec les numéros lisibles, conformément au Règlement Technique FFM :

6 - 6 / Obligation de participation

Tout pilote engagé à une épreuve du Championnat de CORSE doit obligatoirement y participer, à l'exclusion de toute autre épreuve. Sauf Championnat de France et sélection régionale ou nationale.

6 - 7 / Sanctions

RECAPITULATIF DES SANCTIONS

VERIFICATIONS TECHNIQUES	
Machine non conforme :	
Avant l'épreuve	refusée au départ
Pendant l'épreuve, refus de remise en état	1er avertissement : 1 tour
	2ème avertissement : disqualification
Non présentation de l'extincteur	refusée au départ
PARC FERME	
Effectuer quoi que ce soit en relation avec le motocycle	disqualification
PISTE	
Couper volontairement le circuit balisé	disqualification
Prendre la piste en sens inverse, y compris dans les stands	disqualification
DEPART	
Machine mise en route par une personne autre que le pilote	1 tour
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course	1 tour
STANDS	
Non-respect de la vitesse réduite dans le couloir de décélération :	1ère infraction : avertissement
	2ème infraction : 1 tour
	3ème infraction disqualification
Fumer dans les stands	disqualification
ASSISTANCE DANS LES STANDS	
Assistance contraire au règlement :	1ère infraction : 1 minute
	2ème infraction : 1 tour
RAVITAILLEMENT	
En dehors des stands :	disqualification
Moteur en marche	disqualification

REPARATIONS	
Contraires au règlement	1ère infraction : 1 tour
	2ème infraction : disqualification
REGLES ENVIRONNEMENTALES	
Non utilisation du tapis environnemental	1 tour

ART-7 : RECLAMATIONS

7 - 1 / Procédure

Les réclamations devront être formulées par écrit, accompagnées d'un chèque de 75€ libellé à l'ordre de la LMRC et adressés au Directeur de Course de l'épreuve. Délais :
- dans les trente minutes qui suivent l'affichage des résultats de la manche où l'anomalie a été constatée
- ou aussitôt après le Contrôle Technique.

S'ajoutera un chèque de 75€ si cela nécessite le démontage d'un moteur 2T, ou 150€ pour un moteur 4T.
Toute réclamation sera examinée par le Jury de l'épreuve, en première instance et si nécessaire par le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance.

ART-8 : SELECTION REGIONALE

8- 1 / : La sélection sera établie par les Membres de la Commission pour chaque manifestation où la Ligue de CORSE est représentée. Les pilotes retenus titulaires ou remplaçants seront prévenus par courrier, si possible deux mois avant la date de l'épreuve. Il leur sera envoyé un bulletin d'engagement qui sera à retourner au
Délégué ou au Président de la Commission dans les plus brefs délais.
La sélection sera proposée au président de ligue pour validation.

8 – 2 / : Tout pilote sélectionné pour représenter la Ligue de CORSE dans une épreuve nationale est tenu d'y participer. (Sanctions possibles)

8 – 3 / La sélection sera établie de la façon suivante :

Ordre du classement du championnat
Etat de forme du pilote
Résultat des pilotes dans les différentes épreuves
Des Championnats de France ou internationaux
D'endurance TT ou enduro

ART- 9 : LES OFFICIELS

9 - 1 / Désignation des Officiels

Le Délégué sera désigné par la Commission d'enduro pour officier à chaque épreuve du Championnat de Ligue. Le Délégué du Championnat d'endurance TT 2017 est :
Monsieur Charles BULTEZ .
Les Commissaires Techniques et l'équipe de Chronométrage seront désignés par leurs Responsables respectifs.

9 - 2 / Les Missions du Délégué
Le Délégué (détenteur d'une qualification de Directeur de Course ou Commissaire Sportif 1er degré) est de droit Président du Jury avec deux Commissaires Sportifs. Son rôle est de :
- Conseiller les organisateurs
- Contrôler le bon déroulement de l'épreuve
- Veiller à l'application du Règlement
- Vérifier l'établissement des Classements

Il établira un Rapport de Délégation qu'il transmettra, dans les plus brefs délais, au Président de la Commission.

ART - 10 CLAUSES PARTICULIERES

10 – 1 / Retour à la compétition après blessure

A la suite d'une blessure (survenue lors d'une compétition, d'un entraînement ou autre), pour toute reprise de la compétition, le pilote devra fournir un certificat de consolidation. Dans le cas contraire, sa participation lui sera refusée.

10 – 2 / Annulation d'une épreuve

En cas d'annulation d'une épreuve, le club organisateur est tenu de rembourser les droits D'engagements versés par les pilotes. Toutefois le montant des frais administratif et financier sera retenu.
Le remboursement sera donc de 70 € - 3 € Soit 67 € (Solo)
Le remboursement sera donc de 100 € - 4 € Soit 96 € (Equipage)

10 – 3 / Obligation des Clubs

Tout Club, Organisateur d'une épreuve du Championnat d'endurance TT, se doit de respecter le Cahier des Charges mis en place (Annexe 1)

10 – 4 / Dépôt d'autorisation de compétition

Chaque Club Organisateur d'une épreuve de Championnat de Ligue devra transmettre son Règlement Particulier, ainsi qu'un horaire de l'épreuve, en vue de l'obtention du visa par la LMR CORSE Cette dernière fera suivre le dossier pour l'obtention du Visa Fédéral. Parallèlement à cela, le Club transmettra sa demande d'autorisation auprès de la sous-préfecture ou de la Préfecture**. Délais légaux : 3 mois minimum avant la date de la manifestation.**